



GROUPONS – NOUS !

A Pôle Emploi, les agents sont soumis à pas moins de 5 entretiens individuels dans l'année.

Après l'EPA, l'EP, l'ESA, l'ORS, voilà l'entretien de repositionnement classification. Notre organisation a clairement, et à de nombreuses reprises, condamné le principe même de ces entretiens individuels et plus particulièrement, encore récemment, l'ORS.

Outre le caractère inquisitoire de ces « entretiens » il est parfaitement clair que l'objectif de ces opérations est à la fois de modifier l'état d'esprit des salariés et de remettre en cause tout aspect collectif de notre contrat de travail.

C'est tellement vrai que la direction refuse que les collègues, à l'occasion de ces entretiens soient accompagnés d'un représentant syndical ou d'un représentant de son choix.

Il s'agit d'opposer « la personne » au « salarié ». Il s'agit donc de remettre en cause le principe même d'un traitement égalitaire, d'un statut pour tous, d'une carrière identique pour tous. L'objectif de la direction suivant les directives du gouvernement est d'en finir avec les statuts, les droits et protection sociale collective, et pour ce qui concerne Pôle Emploi, en finir avec la Convention Collective.

Malheureusement, cette appréciation de notre organisation syndicale, a été largement confirmée par des faits récents intervenus dans la région Nouvelle Aquitaine.

Dans cette région, la direction régionale, appliquant les directives nationales, a voulu imposer, **coûte que coûte**, l'ORS. Elle savait pertinemment le malaise exprimé par certains agents, et parfois même l'anxiété.

Pour la direction, peu importe ! Suite à notre intervention elle a répondu qu'elle serait **intransigeante**.

C'est dans ces circonstances qu'une collègue qui refusait l'ORS a été sommée de se présenter à la direction territoriale, à 40 kms de son lieu de travail. Il lui a été refusé d'être accompagnée d'une représentante syndicale, cette dernière s'est vue refuser l'entrée dans la salle.

Cet « entretien » a malheureusement pris une tournure dramatique à tel point que notre collègue a tenté de se défenster. Comme si ce n'était pas suffisant, pour se justifier, la direction a tenu des propos mettant en cause son intégrité faisant état de sa situation personnelle ..

Ce cas confirme l'appréciation que nous portons sur la nature de ces entretiens et **PERSONNE, DU PLUS BAS AU PLUS HAUT DE LA HIERARCHIE POLE EMPLOI, NE DEVRAIT L'ACCEPTER.**

Rappelons que l'ORS n'a été validé par aucune organisation syndicale. Il n'est que le fruit de la volonté de la Direction Générale dans un contexte politique d'individualisation des rapports entre un employeur et ses subordonnés. Force Ouvrière n'est pas dupe. Cette politique d'individualisation des rapports dans le travail s'inscrit dans la

politique plus générale du gouvernement, *voir les lois travail et le projet de réforme du statut des fonctionnaires* que nous combattons.

Nous refusons ce qui serait désormais à la mode : L'INDIVIDUALISATION POUR LE BIEN DE CHACUN..! *Il faut toujours se méfier de ceux qui prétendent faire notre bonheur à notre place .. !*

Et comme à Pôle Emploi, sur fond de centaines de suppressions de postes, pour le bien de tous .., il faudrait accepter, se coucher, admettre, encaisser, que tout ceci est pour le bien des agents ! Parce qu'ils savent **EUX** ce qui est bien pour les salariés !

Le CSE - Conseil Social Economique - (fusion des IRP qui remplacerait CE, DP et CHSCT, imposée par les ordonnances) fera le reste : disparition des prérogatives du CHSCT notamment .. et tentative de lui faire jouer le rôle de négociation en lieu et place des organisations syndicales.

Pour la direction et le gouvernement, de simples concertations (exit les véritables négociations) sur tous les sujets suffiront à traiter les problèmes.. et feront sans aucun doute bien progresser les droits et protections sociales puisqu'ils savent, EUX, ce qui est bon pour les salariés.

ON LE VOIT POUR LES SALAIRES !..

Depuis plusieurs années, la valeur du point est quasiment bloquée, la direction refuse de négocier et nous propose de discuter sur les « éléments accessoires » du salaire. Autant de mesures qui relèvent de l'individualisation !

Le gouvernement présente tous ces projets au prétexte de modernité. En réalité il veut nous faire revenir quasiment 2 siècles en arrière, à l'époque du « contrat individuel de louage de services ». D'où toutes les formules fumeuses du type : il faut être « l'entrepreneur de soi-même » ! Malheureusement comme dit le bon sens populaire, *si on est tous égaux, certains sont plus égaux que d'autres* ! C'est pourquoi, la CGTFO maintient, confirme et réitère ce à quoi d'autres ont renoncé.

Seul, isolé, le salarié est en situation de faiblesse, c'est pourquoi il faut défendre la protection sociale collective, c'est pourquoi à Pôle Emploi nous maintenons notre revendication d'une classification avec déroulement de carrière automatique contre l'individualisation. (1)

C'est pourquoi aussi, et à fortiori dans ce contexte, **NOUS EXIGEONS L'ABANDON DE L'ORS.**

S'agissant du cas de cette collègue de Nouvelle Aquitaine (elle et sa représentante syndicale sont en arrêt pour accident du travail), **nous exigeons son retour dans des conditions humaines et où aucune trace de responsabilité à son encontre ne saurait être retenue.**

A ce sujet une lettre intersyndicale a été adressée au Directeur Général.

SELON LA REPONSE, FO N'EXCLUT PAS, POUR SOUTENIR NOTRE CAMARADE ET TOUS LES AGENTS, FACE A CE CONTEXTE DEGRADE, DE PROPOSER UN MOUVEMENT GENERAL, EN PARTICULIER POUR LE RETRAIT DE L'ORS.

(1) -[C'est aussi pourquoi, alors qu'ils étaient interdits par la loi, à la fin du XIXe siècle, les travailleurs se sont regroupés pour créer des syndicats].